



# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE DE ST-MARTIN

MERCREDI 5 MARS 2025

**LIEU ET DATE :** Salle bourgeoisiale / Mercredi 5 mars 2025 à 19h30

---

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale extraordinaire est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Crédit d'engagement complémentaire « Complexe Evouettaz » de CHF 900'000, y compris son financement de CHF 640'000 (art. 82 OGFCo) ; Décision
3. Présentation du Conseil communal de la législature 2025-2028
4. Divers

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

**Le Président Gaëtan Rossier** ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'assemblée primaire a été convoquée le 12 février 2025 par affichage aux piliers publics, flyer envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

**Le Président** désigne Mme Erika Quinodoz Pralong et M. Jacky Théoduloz, en qualité de scrutateurs, et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

## 2. CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE « COMPLEXE EVOUETTAZ » DE CHF 900'000, Y COMPRIS SON FINANCEMENT DE CHF 640'000 (art. 82 OGFCo) ; DECISION

**Le Président** rappelle que l'assemblée primaire du 12 décembre 2023 a approuvé les investissements liés à la rénovation et à l'amélioration énergétique du complexe Evouettaz, et a également octroyé un crédit d'engagement de CHF 900'000.

Le tableau ci-dessous précise les décisions de l'assemblée primaire :

Comptes	Libellé	Budget approuvé par l'assemblée primaire	Estimation coût final	Différence
873.5060.06	Panneaux solaires photovoltaïques	360'000	150'000	-210'000
873.5060.10	Batterie de stockage d'énergie solaire	150'000	100'000	-50'000
029.5040.11	Complexe Evouettaz (travaux de rénovation)	900'000	1'800'000	900'000
	TOTAUX	1'410'000	2'050'000	640'000

Les coûts cumulés de rénovation et d'amélioration énergétique présentent un dépassement de budget de CHF 640'000.

Le poste « 029.5040.11 Complexe Evouettaz » affiche un excédent budgétaire de CHF 900'000, pour lequel un crédit d'engagement complémentaire doit être sollicité auprès de l'assemblée primaire, conformément à l'art. 82 OGFCo (Ordonnance sur la gestion financière des communes), y compris son financement de CHF 640'000.

Les éléments suivants participent au dépassement du budget initial (montants arrondis) :

- Différence d'estimation entre le budget initial du bureau d'architecture et l'adjudication des mandats : CHF 225'000
- Pose d'une barrière extérieure le long de la salle bourgeoise, escalier extérieur et barrière sur le toit plat de l'Immeuble : CHF 105'000
- Installation mécanique d'extraction de fumée et de chaleur : CHF 435'000
- Changement des portes d'issues de secours (porte d'entrée principale et portes de la salle bourgeoise) : CHF 100'000
- Modification de la porte actuelle d'accès à la salle de gymnastique en portes d'issues de secours : CHF 35'000

Le budget initial établi par le bureau d'architecture a été calculé sur la base d'une capacité d'accueil de 20 personnes sur la scène, de 240 personnes à la salle de gymnastique et de 240 personnes à la salle bourgeoise. En l'état, cette configuration impose une utilisation isolée de chaque salle afin de respecter les normes de sécurité incendie en vigueur. Par définition, il n'est pas possible de communiquer librement entre la salle de gymnastique et la salle bourgeoise lors de l'organisation d'un même évènement. Par voie de conséquence, plusieurs manifestations sportives et culturelles ne peuvent plus être organisées à la satisfaction de leurs responsables.

Le Conseil municipal propose de créer une seule entité regroupant toutes les salles et permettant l'accueil de 50 personnes sur la scène, de 400 personnes à la salle de gymnastique et de 240 personnes à la salle bourgeoise. Cette démarche implique des dépenses supplémentaires, telles que précisées ci-dessus, permettant de répondre aux bases légales en vigueur en matière de sécurité et normes incendie et de garantir au complexe Evouettaz sa vocation de poumon culturel, sportif et social de notre Commune.

**Le Président** précise que cette situation est consécutive à un manque de communication entre la Commune et le bureau d'architecture.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil municipal invite l'assemblée primaire à approuver le crédit d'engagement complémentaire de CHF 900'000 (dépassement du budget pour le poste « 029.5040.11 complexe Evouettaz »), y compris son financement de CHF 640'000 (demande d'emprunt hypothécaire).

Au terme de sa présentation, **le Président** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Soumis au vote, l'assemblée primaire, à l'unanimité, décide :

1. L'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 900'000 relatif à la rénovation du complexe Evouettaz
2. De l'emprunt d'un montant jusqu'à concurrence de CHF 640'000 lié à la rénovation du complexe Evouettaz

**Le Président** remercie sincèrement l'assemblée primaire pour la confiance témoignée.

### **3. PRESENTATION DU CONSEIL COMMUNAL DE LA LEGISLATURE 2025-2028**

**Le Président** présente les membres du Conseil communal de la législature 2025-2028.

#### **Gaëtan Rossier, Président de Commune**

- Administration générale
- Liaison câblée
- Aménagement du territoire (révision PAZ / RCCZ)
- Plans de développement
- Site agritouristique d'Ossona
- Industrie, artisanat et commerce
- Energie (CAD, mini-centrale hydraulique, hydroélectricité, retours de concessions)
- Finances et impôts

#### **Jean-Claude Quarroz, Vice-président de Commune**

- Nurserie-crèche-UAPE (petite enfance)
- Protection de l'environnement (salubrité publique)
- Constructions
- Cadastre (taxes cadastrales)

**Nicolas Beytrison, Conseiller municipal**

- Culte
- Approvisionnement en eau potable
- Assainissement des eaux usées
- Traitement des déchets

**Chrystel Carrupt, Conseillère municipale**

- EPVH et CO Hérens
- Formation professionnelle (apprentis et étudiants)
- UNIPOP
- Santé
- CMS
- Prévoyance sociale

**Yvette Rey, Conseillère municipale**

- Bibliothèques
- Musées, théâtres, concerts
- Sociétés locales
- Communication (Saint-MartInfo)
- Sports
- Mérites sportif, culturel et social (organisation)
- Jeunesse
- Tourisme (OT Saint-Martin et VDH3)

**Christian Vuissoz, Conseiller municipal**

- Police des étrangers
- Police (cantonale et intercommunale)
- Police du feu
- Protection de la population et des biens culturels (dangers naturels)
- EM de crise

**Jean-Luc Zermatten, Conseiller municipal**

- Bâtiments publics (travaux entretien bâtiments publics)
- Entretien des monuments et protection des sites
- Parcs publics et chemins pédestres
- Routes cantonales et communales
- Parkings et places de stationnement
- Routes privées
- Travaux publics
- Cimetière
- Correction des eaux (torrents)
- Agriculture et sylviculture

**4. DIVERS****Pose d'un nouveau Bancomat**

Depuis le 30 juin 2024, notre Commune ne dispose plus d'un service de Bancomat. **Le Président** informe l'assemblée primaire, qu'en séance du 12 février 2025, le Conseil municipal a décidé l'installation d'un distributeur automatique de billets à la Rue de l'Évouette 7, en partenariat avec la société Euronet Services. La date de mise en service est prévue au 27 mars 2025.

### **Chef EM de crise**

**Le Président** précise qu'un Chef d'EM de crise doit être nommé. Cette activité représente environ 5 jours de travail par année. Les membres de l'assemblée primaire sont invités à transmettre à l'administration communale des propositions de personnes susceptibles d'exercer cette fonction.

**Le Président** ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

### **Question de M. Jacky Théoduloz**

*Où en est l'exploitation et l'utilisation des eaux thermales de Combioula ?*

**Le Président** explique que ce dossier est géré par la Commune d'Hérémente en collaboration avec les porteurs du projet des grands bains thermaux d'Hérémente.

### **Question de M. André Quinodoz (1954)**

*A quelle date la Maison de village de Suen (ancienne école) sera-t-elle mise à disposition de la population ?*

**Le Président** estime que l'ouverture de la Maison de village de Suen, destinée à l'ensemble de la population, devrait intervenir d'ici la fin de l'été et qu'une charte d'utilisation sera rédigée prochainement. **Le Président** remercie, notamment, les aînés de la Commune qui ont contribué à la rénovation de ce local.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire municipale et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

Au terme de la séance, les participants partagent le verre de l'amitié.

## **MUNICIPALITE DE SAINT-MARTIN**

**GAËTAN ROSSIER**  
Président

**MICHEL GASPOZ**  
Secrétaire communal